

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>31 211 766,483</u>	<u>41 461 044,976</u>
Obligations et valeurs assimilées		31 124 984,098	41 253 554,976
Titres OPCVM		86 782,385	207 490,000
Placements monétaires et disponibilités		<u>1 761 078,100</u>	<u>6 966 393,943</u>
Disponibilités		1 761 078,100	6 966 393,943
Autres actifs		<u>6 456,003</u>	<u>6 406,304</u>
TOTAL ACTIF		<u>32 979 300,586</u>	<u>48 433 845,223</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	42 777,462	65 057,813
Autres créditeurs divers	8	301 495,730	257 035,470
TOTAL PASSIF		<u>344 273,192</u>	<u>322 093,283</u>
ACTIF NET			
Capital	11	31 447 388,723	46 582 108,063
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		210,880	35,435
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 187 427,791	1 529 608,442
ACTIF NET		<u>32 635 027,394</u>	<u>48 111 751,940</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>32 979 300,586</u>	<u>48 433 845,223</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i>	<i>Année</i>
		<i>2013</i>	<i>2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	1 576 007,605	1 747 147,392
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 553 523,111	1 743 725,392
Revenus des titres OPCVM		22 484,494	3 422,000
Revenus des placements monétaires	6	162 010,050	240 154,951
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 738 017,655	1 987 302,343
Charges de gestion des placements	9	(209 994,841)	(265 463,493)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 528 022,814	1 721 838,850
Autres charges	10	(75 567,905)	(92 582,400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 452 454,909	1 629 256,450
Régularisation du résultat d'exploitation		(265 027,118)	(99 648,008)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 187 427,791	1 529 608,442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		265 027,118	99 648,008
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(22 132,047)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		(6 288,892)	26 513,491
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 424 033,970	1 617 944,585

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <i>2013</i>	<i>Année</i> <i>2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 424 033,970	1 617 944,585
Résultat d'exploitation	1 452 454,909	1 629 256,450
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(22 132,047)	(37 825,356)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(6 288,892)	26 513,491
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 443 769,676)	(1 763 458,944)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 456 988,840)	(4 113 512,986)
Souscriptions		
- Capital	16 671 017,837	30 902 231,820
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 910,764)	(4 701,117)
- Régularisation des sommes distribuables	474 923,119	906 177,744
Rachats		
- Capital	(31 780 419,017)	(34 921 159,580)
- Régularisation des sommes non distribuables	11 013,543	8 235,264
- Régularisation des sommes distribuables	(825 613,558)	(1 004 297,117)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(15 476 724,546)	(4 259 027,345)
ACTIF NET		
En début de période	48 111 751,940	52 370 779,285
En fin de période	32 635 027,394	48 111 751,940
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	452 064	491 060
En fin de période	305 432	452 064
VALEUR LIQUIDATIVE	106,849	106,427
TAUX DE RENDEMENT	3,58%	3,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l'UIB FINANCES (Ex l'Intermédiaire International), le dépositaire étant l'Union Internationale de Banques.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 31.211.766,483 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		30 437 534,750	31 124 984,098	95,37%
Obligation de sociétés		28 223 134,750	28 898 525,750	88,55%
AIL 2009 /1	5 000	100 000,000	104 416,000	0,32%
AIL 2011/1	5 000	300 000,000	309 340,000	0,95%
AIL 2012-1	5 000	400 000,000	412 152,000	1,26%
AIL 2012-1	1 500	120 000,000	123 645,600	0,38%
AMENBANKES 2009	10 000	733 200,000	741 344,000	2,27%
AMENBANKES 2010	10 000	799 900,000	811 316,000	2,49%
AMENBANKES 2012	20 000	1 800 000,000	1 824 384,000	5,59%
ATL 2009	10 000	200 000,000	205 856,000	0,63%
ATL 2009/2	8 000	480 000,000	485 414,400	1,49%
ATL 2009/3	15 000	300 000,000	300 072,000	0,92%
ATL 2010/1	15 000	600 000,000	610 152,000	1,87%
ATL 2010/2	5 000	400 000,000	400 096,000	1,23%
ATL 2011	5 000	500 000,000	522 056,000	1,60%
ATL 2012-1	2 500	200 000,000	205 796,000	0,63%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 356,800	0,95%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 160,000	0,63%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	508 724,000	1,56%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	800 000,000	837 136,000	2,57%

BH 2009	20 000	1 692 000,000	1 692 192,000	5,19%
BNA 2009	10 000	733 200,000	756 456,000	2,32%
BTE 2009	15 000	900 000,000	911 388,000	2,79%
BTE 2010	10 000	700 000,000	708 504,000	2,17%
BTE 2010	10 000	700 000,000	708 504,000	2,17%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 083 312,000	6,38%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	208 331,200	0,64%
BTK 2009 A	5 000	285 725,000	295 457,000	0,91%
BTK 2009 C	5 000	399 950,000	414 386,000	1,27%
BTK 2012-1 B	1 650	141 429,750	142 347,150	0,44%
CIL 2009/1	8 000	160 000,000	163 200,000	0,50%
CIL 2009/2	5 000	100 000,000	101 260,000	0,31%
CIL 2009/3	10 000	400 000,000	415 512,000	1,27%
CIL 2010/1	10 000	400 000,000	407 136,000	1,25%
CIL 2010/2	10 000	400 000,000	402 688,000	1,23%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	311 108,000	0,95%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	311 108,000	0,95%
CIL 2012/1	5 000	400 000,000	414 624,000	1,27%
PANOBE02007	1 000	40 000,000	41 516,000	0,13%
STB 2011	20 000	1 714 200,000	1 791 672,000	5,49%
TL 2008/3	5 000	100 000,000	104 816,000	0,32%
TL 2009/2	5 000	200 000,000	206 244,000	0,63%
TL 2010/1	10 000	400 000,000	409 528,000	1,25%
TL 2010/2	5 000	200 000,000	201 020,000	0,62%
TL 2011/1	10 000	600 000,000	614 640,000	1,88%
TL 2011/2	5 000	300 000,000	302 504,000	0,93%
TL 2012/1 CA	5 000	400 000,000	411 700,000	1,26%
TL 2013	2 500	250 000,000	259 358,000	0,79%
TL 2013 TV	2 500	250 000,000	259 064,000	0,79%
TLSUB2009	3 000	60 000,000	60 727,200	0,19%
TLSUB2010	5 000	300 000,000	311 364,000	0,95%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 612,000	0,95%
UIB 2009/1 A	20 000	1 200 000,000	1 223 200,000	3,75%
UIB 2009/1 B	13 000	953 160,000	972 462,400	2,98%
UIB 2009/1 B	7 000	513 240,000	523 633,600	1,60%
UIB 2011/1 A	15 000	1 200 000,000	1 218 612,000	3,73%
UIB 2011/1 A	500	40 000,000	40 620,400	0,12%
UIB 2011/2	3 000	257 130,000	268 302,000	0,82%
Bons du trésor assimilables		2 214 400,000	2 226 458,348	6,82%
BTA 05/2022	2 000	2 214 400,000	2 226 458,348	6,82%
Titres OPCVM		87 113,752	86 782,385	0,27%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 782,385	0,27%
Total		30 524 648,502	31 211 766,483	95,64%
Total par rapport au total des actifs			94,64%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2012	40 540 876,124	954 234,972	(34 066,120)	41 461 044,976	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	1 300 000,000			1 300 000,000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	500 016,680			500 016,680	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(6 349 515,250)			(6 349 515,250)	(9 788,892)
Bons du trésor assimilables	(4 846 500,000)			(4 846 500,000)	3 500,000
Titres OPCVM	(620 229,052)			(620 229,052)	
* <u>Variations des plus ou moins valeurs</u>					
Titres OPCVM			(495,243)	(495,243)	
Bon du trésor assimilables			(21 636,804)	(21 636,804)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		(210 918,824)		(210 918,824)	
Soldes au 31 décembre 2013	30 524 648,502	743 316,148	(56 198,167)	31 211 766,483	(6 288,892)

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 1.576.007,605 contre D : 1.747.147,392 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2013	Année 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 406 392,914</u>	<u>1 387 970,426</u>
- Intérêts	1 406 392,914	1 387 970,426
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>147 130,197</u>	<u>355 754,966</u>
- Intérêts des BTA	147 130,197	355 754,966
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>22 484,494</u>	<u>3 422,000</u>
- Dividendes	22 484,494	3 422,000
TOTAL	1 576 007,605	1 747 147,392

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 162.010,050, contre D : 240.154,951 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2013	Année 2012
Intérêts des dépôts à vue	149 702,358	213 157,627
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	26 997,324
Intérêts des billets de trésorerie	12 307,692	-
TOTAL	162 010,050	240 154,951

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 42.777,462 contre D : 65.057,813 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Gestionnaire	42 777,462	65 057,813
	<hr/>	<hr/>
	42 777,462	65 057,813

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 301.495,730 , contre D : 257.035,470 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	3 177,310	4 125,774
Dividendes à payer	264 133,340	223 974,990
Commissaire aux comptes	13 176,470	15 500,000
Autres opérateurs créditeurs	14 000,000	12 823,529
Retenue à la source	6 728,610	231,177
TCL	280,000	380,000
	<hr/>	<hr/>
	301 495,730	257 035,470

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 209.994,841 , contre D : 265.463,493 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	199 994,841	255 463,493
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<hr/>	<hr/>
	209 994,841	265 463,493

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2013 à D : 75.567,905 contre D : 92.582,400 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevance du CMF	39 997,632	51 091,119
Commissaire aux comptes	13 710,512	19 311,704
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
TCL	3 448,593	4 026,356
Autres	10 011,168	9 753,221
	<hr/>	<hr/>
	75 567,905	92 582,400

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	46 582 108,063
Nombre de titres	452 064
Nombre d'actionnaires	400

Souscriptions réalisées

Montant	16 671 017,837
Nombre de titres émis	161 787
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

Rachats effectués

Montant	(31 780 419,017)
Nombre de titres rachetés	(308 419)
Nombre d'actionnaires sortants	(67)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 288,892)
Régularisation des sommes non distribuables	3 102,779

Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

Note 12 : Autres informations					
12.1. Données par action et ratios pertinents					
<u>Données par action</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	5,690	4,396	4,567	4,219	4,665
Charges de gestion des placements	(0,688)	(0,587)	(0,583)	(0,535)	(0,572)
Revenus net des placements	5,003	3,809	3,984	3,684	4,093
Autres charges	(0,247)	(0,205)	(0,180)	(0,159)	(0,166)
Résultat d'exploitation (1)	4,755	3,604	3,804	3,524	3,927
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,868)	(0,220)	(0,216)	0,062	(0,161)
Sommes distribuables de l'exercice	3,888	3,384	3,587	3,587	3,766
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,072)	(0,084)	0,027	0,129	-0,114
Frais de négociation de titres				(0,003)	(0,006)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,021	0,059	0,129	0,323	0,746
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,093)	0,025	0,101	0,449	0,626
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,662	3,579	3,905	3,973	4,552
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,093)	0,025	0,101	0,449	0,626
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0,008	(0,002)	0,449	0,626
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,083)	(0,017)	0,100	0,891	0,910
Distribution de dividende	3,383	3,588	3,588	3,770	4,240
Valeur liquidative	106,849	106,427	106,648	106,549	106,300
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,64%	0,55%	0,55%	0,50%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,19%	0,17%	0,15%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,65%	3,18%	3,37%	3,37%	3,54%

Note 12 : Autres informations (suite)

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de l' "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars .

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 32.979.301, un actif net de D : 32.635.027 et un bénéfice de D : 1.424.034, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », l'« ATL », la « BTE », et l'« UIB » représentent, respectivement, à la clôture de l'exercice 10,35%, 11,51%, 14,16%, et 13,01% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,
 - Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 5,34% du total des actifs se situant ainsi en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 21 avril 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 27 novembre 2012 a nommé Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur KHALED NOOMANE.

La rémunération mensuelle initialement fixée à D : 200 et été portée à D : 300, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2013, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 21 avril 2014

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB